

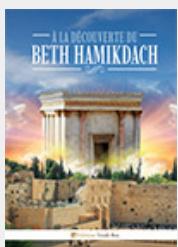


Traité Chabbath

Michna 3 - Chapitre 6

לא תצא אישה במחט נקובה, ולא בטבעת שיש עליה חותם,
לא בכוכלייר, ולא בכוכלת, ולא בצלוחית של פלייטון. ואם
יצאת, חייבת חטא, דברי רבי מאיר; וחכמים פוטרין בכוכלת
ובצלוחית של פלייטון

Une femme ne sortira pas avec une aiguille percée, ni avec une bague munie d'un sceau, ni avec un kolian, ni avec une pochette [déodorante], ni une fiole de parfum [portés en breloque]. Si elle est sortie [par inadvertance, avec ces objets sur elle], elle est redevable d'un Qorban 'Hataf, paroles de Rabbi Méïr. Les Sages l'en exemptent pour la pochette [déodorante] et la fiole de parfum.



A la découverte du Beth Hamikdach

Un livre référence sur le Temple de Jérusalem. Une centaine d'illustrations et une description encyclopédique du Beth Hamikdash et de son histoire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions